

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1963 B 04905

Numéro SIREN : 632 049 052

Nom ou dénomination : CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL

Ce dépôt a été enregistré le 18/06/2018 sous le numéro de dépôt 42061

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 18-06-2018

N° DE DEPOT : 042061

N° GESTION : 1963B04905

N° SIREN : 632049052

DENOMINATION : CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL

ADRESSE : 88-90 rue Cardinet 75017 Paris

MILLESIME : 2017

COMPTES SOCIAUX

CERTIFIÉ CONFORME

Jancie

BILAN ACTIF AU 31 DÉCEMBRE 2017

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	2017 31 décembre	2016 31 décembre
Caisse, Banques centrales, C.C.P.		2 410 631	2 204 070
Effets publics et assimilés	2	855 375	858 017
Créances sur les établissements de crédit	3	1 386 626	922 619
Opérations avec la clientèle	4	93	91
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	501	501
Actions et autres titres à revenu variable	6	1 386	1 907
Participations et autres titres détenus à long terme	7	135 887	134 337
Parts dans les entreprises liées	8	3 750	46 406
Opérations de crédit-bail et assimilées			
Immobilisations incorporelles	9		
Immobilisations corporelles	10	4 074	3 892
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Autres actifs	11	4 074	3 202
Comptes de régularisation	12	3 281	3 083
Total de l'actif		4 803 028	4 178 125

Hors-bilan			
Engagements reçus			
Engagements de financement			
Engagements reçus d'établissements de crédit		152 660	155 418
Engagements de garantie			
Engagements reçus d'établissements de crédit		80 000	80 000
Engagements sur titres			
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise			
Autres engagements reçus			

BILAN PASSIF AU 31 DÉCEMBRE 2017

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	2017 31 décembre	2016 31 décembre
Banques centrales, C.C.P.			
Dettes envers les établissements de crédit	13	3 322 218	3 294 478
Opérations avec la clientèle	14	14 853	11 131
Dettes représentées par un titre	15	851 997	378 000
Autres passifs	11	3 820	981
Comptes de régularisation	12	6 189	2 824
Provisions	16		15
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux	17	41 059	41 059
Capitaux propres	17	562 892	449 638
- Capital souscrit		137 785	137 785
- Primes d'émission			
- Réserves		309 813	301 812
- Ecart de réévaluation			
- Provisions réglementées		1 876	1 954
- Report à nouveau		87	78
- Résultat de l'exercice		113 331	8 008
Total du passif		4 803 028	4 178 125

Hors-bilan			
Engagements donnés			
Engagements de financement			
Engagements en faveur d'établissements de crédit		40 400	40 400
Engagements en faveur de la clientèle			
Engagements de garantie			
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		72 443	82 654
Engagements d'ordre de la clientèle			
Engagements sur titres			
Titres acquis avec faculté de reprise			
Autres engagements donnés			

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017

en milliers d'euros	Notes	Exercice 2017	Exercice 2016
+ Intérêts et produits assimilés	24	11 854	14 542
+ Intérêts et charges assimilées	24	(3 799)	(1962)
+ Revenus des titres à revenu variable	25	8 921	3 647
+ Commissions (produits)	26		
+ Commissions (charges)	26	(80)	(103)
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		(2)	(1)
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	27		(6)
+ Autres produits d'exploitation bancaire	28	1 239	1 389
+ Autres charges d'exploitation bancaire	28	(1)	
= Produit Net Bancaire		18 132	17 506
+ Charges de personnel	29	(1 169)	(1 152)
+ Autres charges administratives		(3 704)	(3 981)
+ Dotations aux amortissements		(204)	(196)
= Charges de fonctionnement		(5 077)	(5 329)
= Résultat Brut d'Exploitation		13 055	12 177
+ Coût du risque	30		(26)
= Résultat d'Exploitation		13 055	12 151
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	31	107 500	(7)
= Résultat Courant		120 255	12 144
+/- Résultat exceptionnel			
+ Impôts sur les bénéfices	32	(7 301)	(4 213)
+/- Dotations/reprises de FRBG			
+/- Dotations/reprises aux provisions réglementées		77	77
= Résultat Net		113 331	8 008

ANNEXE

AUX COMPTES SOCIAUX 2017

La Caisse Centrale du Crédit Mutuel, organisme financier national du Crédit Mutuel, est affiliée à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Etablissement de crédit doté du statut de Société Anonyme Coopérative à Capital Variable, son capital est détenu par l'ensemble des Caisses fédérales de Crédit Mutuel.

Certaines lignes des états financiers sont présentées dans l'annexe en détaillant la part des opérations avec le réseau lorsqu'elles présentent un caractère significatif. Il s'agit d'opérations réalisées avec les Caisses fédérales de Crédit Mutuel.

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

Les comptes sociaux sont établis conformément aux principes comptables généraux et au règlement ANC 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et inclus dans le recueil des normes comptables françaises du secteur bancaire.

La Caisse Centrale du Crédit Mutuel fait partie de l'entité consolidante au niveau national (intégration globale) et par mise en équivalence dans les comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel CM11.

UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers peut nécessiter la formation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux ;
- des valorisations d'instruments financiers non cotés sur un marché organisé.

RECLASSEMENT D'ACTIFS FINANCIERS

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est possible dans les deux cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont

plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

TRAITEMENT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODE COMPTABLE

Les changements de méthode comptable sont appliqués de façon rétrospective, c'est à dire comme si ce principe avait toujours été appliqué. L'impact de première application est imputé sur les capitaux propres au 1er janvier, corrigeant le bilan d'ouverture. Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au cours de l'exercice 2017.

CRÉDITS

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à la valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

Au sein de l'ensemble des risques de crédit, on distingue comptablement les encours sains, les encours douteux et les encours douteux compromis.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation interne du risque de crédit du groupe Crédit Mutuel. Ce dernier considère la probabilité de défaut de la contrepartie via une note interne et le taux de perte fonction de la nature de l'exposition. L'échelle des notes internes comprend douze niveaux dont neuf pour les contreparties saines et trois pour les contreparties douteuses.

DÉCLASSEMENT DES CRÉANCES :

Les crédits sont classés en douteux lorsqu'ils sont porteurs d'un risque avéré, c'est à dire lorsque les échéances dues sont impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales ou

lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire.

Au-delà de la définition réglementaire, peuvent également être classés en douteux, des encours présentant des risques de perte en s'appuyant notamment sur l'analyse financière, économique ou juridique du client ou sur toute autre information conduisant à mettre en cause la solvabilité du tiers.

Lorsqu'un crédit répond aux critères de déclassement en douteux, l'ensemble des encours détenus par le client ou (par le groupe auquel il appartient) ainsi que les encours des co-titulaires ou co-emprunteurs sont contaminés, et ceci dans toutes les entités du groupe Crédit Mutuel auquel appartient l'établissement de crédit.

Les crédits sont classés en douteux compromis lorsque les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et lorsqu'un passage à perte doit être envisagé. Ils sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux par un enregistrement comptable spécifique et les intérêts impayés ne sont plus comptabilisés.

Les créances douteuses dont les termes contractuels sont de nouveau respectés et pour lesquelles le risque de crédit n'est plus avéré sont reclassées dans la catégorie des créances saines. C'est également le cas lorsque la créance douteuse a fait l'objet d'une restructuration avec cependant une période probatoire de douze mois.

A l'extinction des procédures de recouvrement, la créance douteuse fait l'objet d'un passage en perte.

DÉPRÉCIATION DES PERTES PROBABLES AVÉRÉES

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après la mise en place du prêt ou d'un groupe de prêts, susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre

la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu. La dépréciation relative au capital est comptabilisée sous la forme de provision dont les dotations et reprises sont comprises dans le coût du risque à l'exception de l'effet de passage du temps lié à la mécanique d'actualisation, qui est constaté en PNB parmi les intérêts reçus. La dépréciation relative aux intérêts des créances douteuses est classée parmi les intérêts reçus.

La provision vient en moins de l'actif pour la dépréciation des prêts et au passif parmi les provisions pour risques pour les engagements de financement et de garantie.

Les encours de crédit de la CCCM ne représentant de preuve objective de dépréciation, il n'y a pas de provision enregistrée dans les comptes de la CCCM au 31 décembre 2017.

CRÉDITS RESTRUCTURÉS :

Les crédits douteux restructurés à des conditions hors marché et reclassés en créances saines font l'objet d'une décote comptabilisée immédiatement en charge et réintégrée sur la durée du crédit dans la marge d'intérêt.

Il n'y a pas de crédits restructurés dans les comptes de la CCCM.

PORTFEUILLE DE TITRES

Les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe (titres de marché interbancaire, titres de créance négociables, valeurs mobilières) sont répartis en titres de transaction, de placement ou d'investissement et les actions et autres titres à revenu variable sont répartis en titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres de participation, parts dans les entreprises liées ou autres titres détenus à long terme. Les frais d'acquisition et de cession constituent une charge de l'exercice.

TITRES DE TRANSACTION

Il s'agit de titres qui, à l'origine, sont soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou racheter à court terme soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché. Les titres de transaction sont enregistrés à la date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. A chaque arrêté comptable, les titres détenus sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en produits ou en charges.

La Caisse Centrale ne détient pas de titres de transaction.

TITRES DE PLACEMENT

Il s'agit de titres qui, ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation ou parts dans les entreprises liées. Les titres de placement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais d'achat. Les surcotes ou décotes éventuelles sont étalées sur la durée résiduelle des titres.

A la clôture de l'exercice, chaque ligne de titres fait l'objet séparément d'une estimation et, pour les obligations, les titres sont regroupés par ensembles homogènes. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur probable de négociation, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente, ce calcul étant effectué valeur par valeur ou par ensemble homogène. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et il n'y a pas de compensation entre les plus et moins-values latentes. La valeur probable de négociation est, pour les actions cotées à Paris, le cours moyen du dernier mois et pour les actions cotées à l'étranger et les obligations, le cours le plus récent du dernier mois. Pour les titres non cotés, ils font l'objet d'une estimation individuelle basée non seulement sur la situation nette, mais

aussi leurs capacités bénéficiaires et leurs perspectives de rentabilité.

TITRES D'INVESTISSEMENT

Ils s'agit de titres acquis avec l'intention manifeste de les conserver jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus. La différence entre le prix d'acquisition des titres et la valeur de remboursement est étalée sur la durée résiduelle des titres. Ces titres font l'objet d'une couverture en ressources ou en taux.

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la situation financière des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

Ces titres proviennent d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le fonds de commerce ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Ces investissements sont réalisés dans le cadre de structures dédiées, de manière significative et permanente et la rentabilité provient essentiellement de la réalisation de plus-values de cession.

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition. A la clôture de l'exercice, chaque ligne de titre fait l'objet séparément d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les titres cotés, la moyenne des cours de bourse sur une période suffisamment longue peut être retenue.

AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME, TITRES DE PARTICIPATION ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES.

Les autres titres détenus à long terme sont des

investissements réalisés sous forme de titres dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion. Les titres de participation sont ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur l'émetteur, ou d'en assurer le contrôle.

Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, éventuellement réévalué (dans le cadre de la réévaluation légale de 1976), ou de fusions et opérations assimilées. A la clôture de l'exercice, chaque ligne de titre fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. La valeur d'utilité peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de bourse des derniers mois.

TITRES DONNÉS EN PENSION LIVRÉE

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus à l'actif du bilan et la dette vis-à-vis du cessionnaire est inscrite au passif. Les principes d'évaluation et de prise en résultat des revenus de ces titres demeurent ceux applicables à la catégorie à laquelle les titres vendus appartiennent.

CRITÈRES ET RÈGLES DE DÉCLASSEMENT

En cas de modification d'intention ou de capacité de détention, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité et aux règles de transfert, les titres peuvent être déclassés. En cas de transfert, les titres font l'objet au jour du transfert d'une évaluation selon leur portefeuille d'origine..

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS À TERME DE TAUX D'INTÉRÊT

OPÉRATIONS SUR LES MARCHÉS DE GRÉ À GRÉ

Sont notamment concernés les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, les contrats de taux futur (FRA), les contrats optionnels (cap, floor,...).

Les opérations sont affectées dès leur origine dans les différents portefeuilles (position ouverte, micro-couverture, gestion globale du bilan et hors-bilan, gestion spécialisée).

La Caisse Centrale n'enregistre que des opérations de couverture.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de micro-couverture sont inscrits en compte de résultat de façon symétrique à la comptabilisation de l'élément couvert.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de gestion globale du risque de taux sont inscrits prorata temporis dans le compte de résultat.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, éventuellement réévalué conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978, augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti c'est à dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien. Il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages

économiques. Les immobilisations ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les immeubles, amortis par composants, sont décomposés en trois éléments : le gros œuvre, les équipements et les aménagements et installations amortis respectivement sur : 60, 20 et 10 ans.

Les durées d'amortissement retenues pour les immobilisations corporelles immeubles sont de 3, 5 ou 10 ans.

Les immobilisations incorporelles sont uniquement composées de logiciels et sont amorties sur 1 an.

PROVISIONS

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges correspondantes.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

ACTIFS ET PASSIFS LIBELLÉS EN DEVISES

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change officiel à la date d'arrêt. Les gains ou pertes de change latent résultant de ces conversions sont comptabilisés dans

le compte de résultat avec les différences de change réalisées ou subies sur les transactions de l'exercice.

Cependant, les écarts de conversion des titres d'investissement et des titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros ne sont pas enregistrés en compte de résultat. Toutefois, si les titres doivent faire l'objet d'une cession ou d'un remboursement, une provision est constituée à hauteur de la perte de change latente.

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) a été créé par mesure de prudence pour couvrir les risques de caractère général et indéterminé, inhérents à l'activité bancaire. Les dotations et reprises au FRBG sont effectuées par les dirigeants et figurent au compte de résultat.

INTÉRÊTS ET COMMISSIONS

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception des commissions relatives aux opérations financières qui sont enregistrées dès la clôture de l'émission ou dès leur facturation.

Les intérêts des créances douteuses compromises ne sont pas comptabilisés en produits.

Les commissions comprennent les produits d'exploitation bancaire rétribuant les services fournis à des tiers, à l'exception de ceux ayant une nature d'intérêt, c'est à dire calculés en fonction de la durée et du montant de la créance ou de l'engagement donné.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILÉS

Les futures indemnités de fin de carrière et primes à verser pour l'attribution de médailles de travail sont intégralement couvertes par des contrats d'assurance. Les primes versées annuellement prennent en compte les droits

acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurance. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui atteint son 62^{ème} anniversaire.

IMPÔT ET TAXES

Les impôts et taxes sont comptabilisés en charge de l'exercice à la naissance de la dette.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI – CICE

Le montant du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, non imposable, est comptabilisé au crédit d'un sous-compte de charges de personnel.

IMPLANTATION DANS LES ÉTATS OU TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET L'ÉVASION FISCALES.

La CCCM applique à compter du 1er janvier 2009, dans les conditions fixées par l'arrêté

du 6 octobre 2009, l'article L511-45 du Code Monétaire et Financier créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009, relatif à l'information sur les implantations des établissements de crédit dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires.

La CCCM ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN, DU HORS-BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

Les notes de l'annexe sont présentées en milliers d'euros.

NOTE 2 : EFFETS PUBLICS ET ASSIMILÉS

	31 décembre 2017				31 décembre 2016			
	Transaction	Placement	Invest.	Total	Transaction	Placement	Invest.	Total
Titres détenus			850 927	850 927			851 274	851 274
Créances rattachées			4 448	4 448			6 743	6 743
Montant brut			855 375	855 375			858 017	858 017
Dépréciations								
Montant net			855 375	855 375			858 017	858 017
Plus-values latentes								

Aucun transfert entre portefeuille n'a eu lieu durant l'exercice 2017.

Il n'a pas été cédé de titre d'investissement avant leur échéance.

NOTE 3 : CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes ordinaires	483 047		323 978	
Prêts, valeurs reçues en pension		903 548		598 604
Créances rattachées		31		37
Créances douteuses		17		17
Dépréciations		(17)		(17)
Total	483 047	903 579	323 978	598 641
Total des créances sur les établissements de crédit		1 386 626		922 619

Le total des créances sur établissements de crédit comprend 488 392 K€ d'opérations avec le réseau.

NOTE 4 : CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
- Prêts et crédits	2	
Comptes ordinaires débiteurs	91	91
Créances rattachées		
Total	93	91

Il n'existe pas de crédits restructurés à des conditions hors marchés parmi les encours sains.

NOTE 5 : OBLIGATIONS & AUTRES TITRES À REVENU FIXE

	31 décembre 2017				31 décembre 2016			
	Transaction	Placement	Invest.	Total	Transaction	Placement	Invest.	Total
Titres détenus cotés								
Titres détenus non cotés		500		500		500		500
Créances rattachées		1		1		1		1
Créances douteuses								
Montant brut		501		501		501		501
Dépréciations								
Provisions								
Montant net		501		501		501		501

Les différences positives ou (négatives) entre le prix de remboursement et le prix d'acquisition sur les titres de placement et les titres d'investissement sont respectivement de 0 M€ en 2017 contre 0 M€ en 2016.

NOTE 6 : ACTIONS & AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE

	31 décembre 2017				31 décembre 2016			
	Transaction	Placement	T.A.P.	Total	Transaction	Placement	T.A.P.	Total
Titres détenus cotés								
Titres détenus non cotés		1 386		1 386		1 907		1 907
Titres prêtés								
Créances rattachées								
Montant brut		1 386		1 386		1 907		1 907
Dépréciations								
Total		1 386		1 386		1 907		1 907
Plus-values latentes		731		731		830		830

Aucun transfert entre portefeuille n'a eu lieu durant l'exercice 2017.

NOTE 7 : TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

	31.12.2016	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	31.12.2017
Autres titres détenus à long terme						
- non cotés	69 384	73	(50)		(1)	69 406
Titres de participation						
- non cotés	65 124	2 990	(-1 599))		1	66 516
Sous-total	134 508	3 063	(1 649)			135 922
Montant brut	134 508	3 063	(1 649)			135 922
Dépréciations						
- titres non cotés	(171)	(5)	142		1	(35)
Sous-total	(171)	(5)	142		1	(35)
Montant net	134 337	3 058	(1 507)		(1)	135 887

NOTE 8 : PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES

	31.12.2016	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	31.12.2017
Valeur brute	46 406		(42 656)			3 750
Dépréciations	(1)				1	
Montant net	46 405		(42 656)			3 750
Valeur brute comptable des titres dans les établissements de crédit	45 484		(42 447)	(430)		2 607
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées cotées	42 447		(42 447)			
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées non cotées	3 959		(209)			3 750

Le 10 août 2017, la Caisse Centrale du Crédit Mutuel a cédé dans le cadre de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée visant les actions CIC, ses 384 436 titres d'une valeur brute de 42.447.172,40€.

Avec un prix de cession de 390€ par action pour un prix de revient unitaire de 110,41€ €, la Caisse Centrale du Crédit Mutuel a ainsi réalisé une plus-value à long terme de 107.483 K€€.

OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

	31.12.2017 Entreprises liées		31.12.2016 Entreprises liées	
	Total	Dont subordonné	Total	Dont subordonné
Actif				
Créances sur établissements de crédit	1 384 096		921 344	
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	3 253 785		3 211 048	
Comptes créditeurs de la clientèle	10 457		7 885	
Hors-bilan				
Engagements donnés				
Etablissements de crédit	40 400		40 400	
Engagements reçus				
Etablissements de crédit	80,000		80 000	

Les opérations avec les entreprises pour lesquelles il existe un lien de participation ne sont pas significatives

OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapports avec les tiers de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur.

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31.12.2016	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31.12.2017
Valeur brute					
Fonds commerciaux					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Autres immobilisations incorporelles					
Montant brut					
Amortissements					
Fonds commerciaux					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Autres immobilisations incorporelles					
Montant des amortissements					
Montant net					

Aucune Immobilisation incorporelle n'a été acquise durant l'exercice. Par conséquent, il ne figure pas d'actif immobilisé,

NOTE 10 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations corporelles	31.12.2016	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31.12.2017
Valeur brute					
Terrains d'exploitation	1 178				1 178
Constructions d'exploitation	18 097	355			18 452
Constructions hors exploitation					
Autres immobilisations corporelles	302	30	(11)		321
Montant brut	19 577	385	(11)		19 951
Amortissements					
Constructions d'exploitation	(15 407)	(198)			(15 605)
Autres immobilisations corporelles	(278)	(5)	11		(272)
Montant des amortissements	(15 685)	(203)	11		(15 877)
Montant net	3 892				4 074

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

	31.12.2017		31.12.2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Primes sur options				
Comptes de règlement d'opérations sur titres				
Dettes représentatives des titres empruntés				
Impôts différés				
Débiteurs et créiteurs divers	1 424	3 820	3 125	981
Créances et dettes rattachées			77	
Dépréciations				
Total	1 424	3 820	3 202	981

Les débiteurs divers s'élèvent à 1 424 K€ et comprennent notamment :

- Dépôts de Garantie FRU	202 K€
- Dépôts de Garantie FGDR	13 K€
- Fonds garantie des financements (BPI)	65 K€
- Ecritures en Instance d'Imputation	1 125 K€
- Créances Fiscales & Sociales	14 K€

Les créiteurs divers s'élèvent à 3 820 K€ et comprennent notamment :

- Dettes Fiscales & Sociales	3 059 K€
- Ecritures en Instance d'Imputation	761 K€

NOTE 12 : COMPTES DE RÉGULARISATION

	31.12.2017		31.12.2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes d'encaissement				
Comptes d'ajustements devises et hors-bilan		1 121		
Autres comptes de régularisation	3 281	5 068	3 083	2 823
Total	3 281	6 189	3 083	2 823

NOTE 13 : DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31.12.2017		31.12.2016	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes ordinaires	53 691		190 452	
Comptes à terme		3 267 707		3 103 862
Dettes rattachées		820	48	116
Total	53 691	3 268 527	190 500	3 103 978
Total des dettes envers les établissements de crédit		3 322 218		3 294 478

Le total des dettes envers les établissements de crédit comprend 3 255 251 K€ d'opérations avec le réseau.

NOTE 14 : COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

	31.12.2017		31.12.2016	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Autres dettes *	14 853		11 131	
Titres donnés en pension livrée				
Dettes rattachées				
Total - Autres dettes	14 853		11 131	
Total des comptes créditeurs de la clientèle à vue et à terme	14 853		11 131	

* Parmi les autres dettes, figure le compte courant du Crédit Mutuel Cartes de paiement, liquidée en date du 29 décembre 2017 pour un montant de 2 993K€.

Les virements de trésorerie ont été exécutés début janvier 2018 par la Caisse Centrale du Crédit Mutuel.

NOTE 15 : DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

	31.12.2017	31.12.2016
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire & titres de créance négociables	852 750	378 000
Dettes rattachées	(753)	
Total	851 997	378 000

NOTE 16 : PROVISIONS

	31.12.2016	Dotations	Reprises	Autres variations	31.12.2017
Provisions pour risques et charges hors risques de contrepartie					
- autres provisions pour risques et charges (1)	15		(15)		
Total	15		(15)		

(1) Hors litiges clientèle relatifs à des crédits

NOTE 17 : CAPITAUX PROPRES ET FRBG

	Capital	Primes	Réserves	Ecarts de réévaluation	Provisions réglementées	Report à nouveau	Résultat exercice	Total	Fonds pour risques bancaires généraux
Solde au 01.01.2016	135 347		293 313		2 031	17	10 999	441 707	41 059
Résultat de l'exercice							8 008	8 008	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			8 500			61	(8 561)	0	
Distribution de dividendes							(2 438)	(2 438)	
Augmentation de capital	2 438							2 438	
Incidence des réévaluations									
Autres variations					(77)			(77)	
Solde au 31.12.2016	137 785		301 813		1 954	78	8 008	449 638	41 059
Solde au 01.01.2017	137 785		301 813		1 954	78	8 008	449 638	41 059
Résultat de l'exercice							113 331	113 331	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			8 000			8	(8 008)	0	
Distribution de dividendes									
Augmentation de capital									
Incidence des réévaluations									
Autres variations					(77)			(77)	
Solde au 31.12.2017	137 785		309 813		1 877	86	113 331	562 892	41 059

Le capital de la CCCM s'élève à 137 784 656,00 € entièrement souscrits.

Le nombre total d'actions s'élève à 1 812 956. La valeur nominale de l'action est de 76 €.

Au 31 décembre 2016, le poste « Réserves » se décompose de la manière suivante : 373 K€ pour la réserve légale, 306 200 K€ pour les réserves facultatives et 3 240 K€ pour les réserves diverses.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale d'affecter la somme de 113 417 455,09 € provenant du résultat pour 113 330 937,44 € et du report à nouveau pour 86 517,65 € de la manière suivante

4 061 021,44	Dividendes au titre de l'exercice 2017
109 300 000,00	Affectation à la réserve facultative
56 433,65	Dotation au report à nouveau
113 417 455,09	Total distribuable

NOTE 18 : VENTILATION DE CERTAINS ACTIFS / PASSIFS SELON LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

	< 3 mois et à vue	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	A durée indéterminée	Créances dettes rattachées	Total
Actif							
Créances sur les établissements de crédit *	628,604	757,991				31	1 386 626
Créances sur la clientèle **	93						93
Obligations et autres titres à revenu fixe ***		500				1	501
Passif							
Dettes envers les établissements de crédit	54,191	62,991		3,204,216		820	3,322,218
Comptes créditeurs de la clientèle	14,853						14,853
Dettes représentées par un titre							
- Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables	187 416	664 581					851 997
- Autres							

* à l'exception des créances douteuses et des provisions pour dépréciation

** à l'exception des valeurs non imputées, des créances douteuses et des provisions pour dépréciation

*** exclusivement pour les titres de placement et d'investissement (hors créances douteuses)

NOTE 19 : CONTREVALEUR EN EUROS DES ACTIFS & PASSIFS EN DEVISES

La contrevaletur en euros des actifs et passifs libellés en devises est au 31 décembre 2017 de : 69 K€ et de 69 K€ .

NOTE 20 : AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIES DONNÉS

Dans le cadre de ses opérations de refinancement auprès de la Banque de France, la CCCM a remis en garantie au 31-12-2017 un montant de 152 660 K€.

NOTE 21 : ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Opérations sur instruments financiers à terme (selon la notion d'opérations de couverture micro/macro et opérations de gestion position ouverte/gestion spécialisée sur les opérations fermes et conditionnelles).

	31.12.2017			31.12.2016		
	Couverture	Opérations de gestion	Total	Couverture	Opérations de gestion	Total
Opérations fermes						
Marchés organisés						
Contrats de taux						
Contrats de change						
Autres opérations						
Marchés de gré à gré						
Accords de taux futurs						
Swaps de taux	300 000		300 000			
Swaps financiers						
Autres opérations						
Swaps - autres						
Opérations conditionnelles						
Marchés organisés						
Options de taux						
Achétées						
Vendues						
Options de change						
Achétées						
Vendues						
Actions et autres options						
Achétées						
Vendues						
Marchés de gré à gré						
Contrats de taux plafonds et planchers						
Achétées						
Vendues						
Options de taux, change, actions et autres						
Achétées						
Vendues						
Total	300 000		300 000			

**VENTILATION DES CONTRATS D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT DE GRÉ À GRÉ
PAR TYPE DE PORTEFEUILLE**

	31 décembre 2017				
	Position ouverte isolée	Micro couverture	Risque global tx d'intérêt	Gestion spécialisée	Total
Opérations fermes					
Achats					
Ventes					
Contrats d'échange		300 000			300 000
Opérations conditionnelles					
Achats					
Ventes					
	31 décembre 2016				
Opérations fermes					
Achats					
Ventes					
Contrats d'échange					
Opérations conditionnelles					
Achats					
Ventes					

Aucun transfert de contrats du portefeuille d'opérations de micro-couverture au portefeuille de position ouverte isolée n' a été effectué durant l'exercice 2017.

NOTE 22 : VENTILATION DES INSTRUMENTS À TERME SELON LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

	31 décembre 2017			
	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Instruments de taux				
Marchés de gré à gré				
Swaps de taux			300 000	300 000
Instruments de change				
Autres instruments financiers à terme				
Total			300 000	300 000

NOTE 23 : INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

	31.12.2017		31.12.2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Juste valeur des instruments financiers	5 258	14 911	0	0

Il s'agit ici de la juste valeur des swaps hors intérêts courus au 31/12/2017.

NOTE 24 : PRODUITS ET CHARGES SUR INTÉRÊTS

	Exercice 2017		Exercice 2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	414	(4 502)	(556)	(889)
Clientèle	1		2	
Crédit-bail et location simple				
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 112	703	13 832	(596)
Autres	327		1 264	(477)
Total	11 854	(3 799)	14 542	(1 962)
dont charges sur dettes subordonnées				

NOTE 25 : REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

	Exercice 2017	Exercice 2016
Titres de placement		
Titres de l'activité de portefeuille		
Titres de participation et ATDLT	5 129	17
Parts dans les entreprises liées	3 792	3 630
Revenus des parts de S.C.I.		
Total	8 921	3 647

NOTE 26 : COMMISSIONS

	Exercice 2017		Exercice 2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie & interbancaires		(6)		(4)
Opérations avec la clientèle				
Opérations sur titres		(74)		(99)
Opérations de change				
Opérations de hors-bilan				
Prestations de services financiers				
Commissions sur moyens de paiement				
Autres commissions (dont produits rétrocédés)				
Total		(80)		(103)

NOTE 27 : GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

	Exercice 2017	Exercice 2016
Opérations sur titres de placement		
- Plus-values de cession		
- Moins-values de cession		(180)
- Dotations pour dépréciation		
- Reprises sur dépréciation		174
Opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
- Plus-values de cession		
- Moins-values de cession		
- Dotations pour dépréciation		
- Reprises sur dépréciation		
Total		(6)

NOTE 28 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

	Exercice 2017		Exercice 2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits accessoires	1 209		1 385	
Transferts de charges				
Dotation nette aux provisions				
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	30	(1)	4	
Total	1 239	(1)	1 389	

NOTE 29 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice 2017	Exercice 2016
Salaires & traitements	(729)	(628)
Charges sociales *	(294)	(296)
Charges de retraite	29	(51)
Intéressement et participation des salariés	(86)	(90)
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunérations	(94)	(87)
Dotation nette aux provisions pour retraite		
Autres reprises nettes aux provisions	5	
Total	(1 169)	(1 152)

* Le montant du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, comptabilisé au crédit des charges de personnel s'élève à 14K€ au titre de l'exercice 2017.

NOTE 30 : Coût du risque

	Exercice 2017	Exercice 2016
Pertes sur créances irrécupérables couvertes par des dépréciations		(26)
Solde des créances		(26)
Dotations aux provisions		
Reprises de provisions		
Solde des risques		
Total		(26)

NOTE 31 : GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

	Exercice 2017					Exercice 2016
	Effets publics & valeurs assimilées	Obligations & ATRF	Participation & ATDLT	Parts dans les entreprises liées	Total	Total
Sur immobilisations financières						
- Plus-values de cessions				107 504	107 504	
- Moins-values de cessions			(142)		(142)	
- Dotations pour dépréciation			(5)		(5)	(7)
- Reprises sur dépréciation			142		142	
Sous-total			(5)	107 504	107 499	(7)
Sur immobilisations corporelles et incorporelles						
- Plus-values de cessions					1	
Sous-total					1	
Total					107 500	(7)

NOTE 32 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

	Exercice 2017	Exercice 2016
Impôt courant - Hors effet de l'intégration fiscale	(7 301)	(4,213)
Impôt courant - Effet de l'intégration fiscale		
Total	(7 301)	(4,213)
Sur activités courantes	(7 301)	(4,213)
Sur éléments exceptionnels		
Total	(7 301)	(4,213)

NOTE 33 : EFFECTIFS MOYENS

	Exercice 2017	Exercice 2016
Techniciens	4	4
Cadres	6	7
Total	10	11

NOTE 34 : RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	31/12/2017	31/12/2016
Montant global des rémunérations versées	.	
Montant global des jetons de présence		

Aucune avance ou rémunération n'a été versée aux membres du conseil d'administration.

NOTE 35 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	MAZARS		ERNST & YOUNG et Autres	
	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2016
Audit				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes	44	14	44	59
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
Sous-total	44	14	44	59
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
- Juridique, fiscal et social				
- Autres				
Sous-total				
Total	44	14	44	59

NOTE 36 : AVOIRS DÉPOSÉS À LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS ET COMPTES INACTIFS

	Nb de comptes	Montants déposés en 2016 en €
Comptes déposés mentionnés au II de l'article L.312-19 du code monétaire et financier	1	0
Comptes déposés mentionnés à l'article L.312-20 du code monétaire et financier	0	0

Conformément à la loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence.

RÉSULTATS FINANCIERS, COMPTES SOCIAUX DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en milliers d'euros).

	2013	2014	2015	2016	2017
1-Situation financière en fin d'exercice					
Capital social en Euros	130 442 752	133 182 628	135 346 956	137 784 656	137 784 656
Nombre d'actions ordinaires	1 716 362	1 752 403	1 780 881	1 812 956	1 812 956
2- Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	52 871	50 474	27 007	19 578	22 012
Bénéfice avant impôts, amortissements, dépréciations et provisions	23 554	21 543	16 483	12 189	120 632
Impôt sur les bénéfices	6 000	5 746	5 738	4 214	7 301
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	16	15
Résultat après impôts, participation, amortissements & provisions	17 433	15 680	10 999	8 008	113 331
Résultat distribué	3 167	2 498	2 438	0	0
3- Résultats par action (1)					
Résultat après impôt mais avant amortissements, dépréciations et provisions	10,37	9,11	6,08	4,43	62,50
Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	10,29	9,04	6,23	4,46	62,51
Dividende attribué à chaque action	1,87	1,44	1,38	0,0	0,0
4-Personnel					
Effectifs	14	13	10	11	10
Montant de la masse salariale	856	752	594	596	596
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales)	468	403	352	306	308

(1) Calculé sur le nombre moyen d'actions dans l'année 1 812 956 pour 2017

Nombre d'actions moyen pondéré // Coefficient 0,50

FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2017

(en milliers d'euros).

Sociétés et adresses	Capital	Capitaux propres hors capital et résultat 2016	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Avances consenties par la banque	Cautions et avals donnés par la banque	Chiffre d'affaire HT du dernier exercice écoulé*	Résultat net clos exercice clos	Dividendes encaissés par la banque au cours de l'exercice
				Brute	Netté					
Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations détenues dans les sociétés françaises et étrangères dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL										
Filiales (de plus de 50% du capital détenu par la Caisse Centrale du Crédit Mutuel)										
Cardinet Participations 88 90 rue Cardinet 75017 PARIS Siren 479 484 644										
Participations (de 10 à 50% du capital détenu par la Caisse Centrale du Crédit Mutuel)										
Caisse de Refinancement de l'habitat - 35 rue de la Boétie 75008 PARIS - Siren 333 614 980	539 995	24 217	11,8	66 397	66 397			1 589	57,5	0,0
Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations dont la valeur d'inventaire n' excède pas 1% du capital de la CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL										
dans les sociétés françaises				119	84					
dans les sociétés étrangères				0,0	0,0					

* Chiffres au 31/12/2016

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

ERNST & YOUNG et Autres

MAZARS

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Société anonyme à capital variable
Siège social : 88-90, rue Cardinet - 75017 Paris
RCS : Paris B 632 049 052

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

ERNST & YOUNG et Autres

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First – TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Actionnaires
Caisse Centrale du Crédit Mutuel
88-90 rue Cardinet
75017 Paris

A l'Assemblée Générale de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

<i>Cession des titres CIC</i>	
Risque Identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce Risque
En août 2017, dans le cadre de l'offre public d'achat simplifiée visant les actions CIC, la Caisse Centrale du Crédit Mutuel a cédé l'intégralité des titres CIC qu'elle détenait. Ces titres étaient comptabilisés en parts dans les entreprises liées pour une valeur brute de 42.447 K€. Comme indiqué en note 8 de l'annexe aux états financiers, leur cession a engendré une plus-value à hauteur de 107.483 K€, comptabilisée en « gains ou pertes sur actifs immobilisés » au compte de résultat. Cette plus-value est soumise au régime fiscal des plus-values à long terme. Compte tenu du caractère exceptionnel de cette transaction et de son incidence sur le compte de résultats de l'exercice 2017, nous avons considéré que ce sujet représentait un point clé de l'audit.	Dans le cadre de nos travaux d'audit, nous avons effectué un test substantif en examinant le contrat de vente de ces titres et au flux de trésorerie perçu afin de nous assurer : - de la réalité et du fait générateur de cette opération de cession des titres CIC en vue de valider la correcte décomptabilisation de ces titres au bilan de la Caisse Centrale de Crédit Mutuel au 31 décembre 2017 ainsi que la reconnaissance de la plus-value sur l'exercice 2017 ; - de la correcte détermination du montant de la plus-value de cette opération enregistrée au compte de résultat de la Caisse Centrale de Crédit Mutuel au 31 décembre 2017 et de son traitement fiscal.

Valorisation des titres de participation et autres titres détenus à long terme	
Risque Identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce Risque
Les titres de participation et autres titres détenus à long terme représentent 135,9 millions d'euros au 31 décembre 2017. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité. Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de bourse des derniers mois. L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (principalement les capitaux propres) ou à des éléments prévisionnels. Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certaines estimations et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et autres titres détenus à long terme et créances rattachées constituait un point clé de l'audit.	Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation et autres titres détenus à long terme, nos travaux ont consisté principalement à examiner, d'une part, la documentation des valeurs retenues par la direction et, d'autre part, l'application appropriée des méthodes d'évaluation aux titres concernés. Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, nos travaux ont consisté à examiner la concordance des capitaux propres retenus avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques, et à examiner la documentation des ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres. Au-delà de l'appréciation de la valeur d'utilité des titres de participation et autres titres détenus à long terme, nos travaux ont consisté également à apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel par l'Assemblée Générale du 11 mai 2005 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres et du 28 mai 1986 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2017, le cabinet ERNST & YOUNG et Autres était dans la treizième année de sa mission sans interruption, et le cabinet Mazars dans sa trente-deuxième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons un rapport au Conseil d'administration *remplissant les fonctions du comité d'audit* qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'administration *remplissant les fonctions du comité d'audit*, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

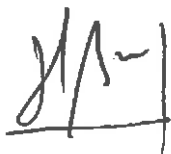
Exercice clos le 31 décembre 2017 – Page 6

Nous fournissons également au Conseil d'administration *remplissant les fonctions du comité d'audit* la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'administration *remplissant les fonctions du comité d'audit*, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris-La-Défense et à Courbevoie, le 27 avril 2018

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'HBAJ' with a horizontal line underneath.

Hassan BAAJ

Mazars

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Anne Veaute' with a large, sweeping underline.

Anne Veaute



Comptes sociaux

au 31 décembre 2017

- Bilan & Hors-Bilan
- Compte de résultat
- Annexes

COMPTES SOCIAUX**BILAN**

ACTIF en milliers d'euros	Notes	2017 31 décembre	2016 31 décembre
Caisse, Banques centrales, C.C.P.		2 410 631	2 204 070
Effets publics et assimilés	2	855 375	858 017
Créances sur les établissements de crédit	3	1 386 626	922 619
Opérations avec la clientèle	4	93	91
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	501	501
Actions et autres titres à revenu variable	6	1 386	1 907
Participations et autres titres détenus à long terme	7	135 887	134 337
Parts dans les entreprises liées	8	3 750	46 406
Opérations de crédit-bail et assimilées			
Immobilisations incorporelles	9		
Immobilisations corporelles	10	4 074	3 892
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Autres actifs	11	1 424	3 202
Comptes de régularisation	12	3 281	3 083
Total de l'actif		4 803 028	4 178 125
Hors-bilan			
Engagements reçus			
Engagements de financement			
Engagements reçus des Banques centrales		152 660	155 418
Engagements de garantie			
Engagements reçus d'établissements de crédit		80 000	80 000
Engagements sur titres			
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise			
Autres engagements reçus			

BILAN

PASSIF en milliers d'euros	Notes	2017 31 d�cembre	2016 31 d�cembre
Banques centrales, C.C.P.			
Dettes envers les �tablissements de cr�dit	13	3 322 218	3 294 478
Op�rations avec la client�le	14	14 853	11 131
Dettes repr�sent�es par un titre	15	851 997	378 000
Autres passifs	11	3 820	981
Comptes de r�gularisation	12	6 189	2 823
Provisions	16		15
Dettes subordonn�es			
Fonds pour risques bancaires g�n�raux	17	41 059	41 059
Capitaux propres	17	562 892	449 638
- Capital souscrit		137 785	137 785
- Primes d'�mission			
- R�serves		309 813	301 813
- Ecart de r��valuation			
- Provisions r�glement�es		1 876	1 954
- Report � nouveau		87	78
- R�sultat de l'exercice		113 331	8 008
Total du passif		4 803 028	4 178 126
Hors-bilan			
Engagements donn�s			
Engagements de financement			
Engagements en faveur d'�tablissements de cr�dit		40 400	40 400
Engagements en faveur de la client�le			
Engagements de garantie			
Engagements d'ordre d'�tablissements de cr�dit		72 443	82 654
Engagements d'ordre de la client�le			
Engagements sur titres			
Titres acquis avec facult� de reprise			
Autres engagements donn�s			

COMPTE DE RESULTAT

en millions d'euros	Notes	Exercice 2017	Exercice 2016
+ Int�r�ts et produits assimil�s	24	11 854	14 542
+ Int�r�ts et charges assimil�es	24	(3 799)	(1 962)
+ Revenus des titres � revenu variable	25	8 921	3 647
+ Commissions (produits)	26		
+ Commissions (charges)	26	(80)	(103)
+/- Gains ou pertes sur op�rations des portefeuilles de n�gociation		(2)	(1)
+/- Gains ou pertes sur op�rations des portefeuilles de placement et assimil�s	27		(6)
+ Autres produits d'exploitation bancaire	28	1 239	1 389
+ Autres charges d'exploitation bancaire	28	(1)	
= Produit Net Bancaire		18 132	17 506
+ Charges de personnel	29	(1 169)	(1 152)
+ Autres charges administratives		(3 704)	(3 981)
+ Dotations aux amortissements		(204)	(196)
= Charges de fonctionnement		(5 077)	(5 329)
= R�sultat Brut d'Exploitation		13 055	12 177
+ Co�t du risque	30		(25)
= R�sultat d'Exploitation		13 055	12 151
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilis�s	31	107 500	(7)
= R�sultat Courant		120 555	12 144
+/- R�sultat exceptionnel			
+ Imp�ts sur les b�n�fices	32	(7 301)	(4 213)
+/- Dotations/reprises de FRBG			
+/- Dotations/reprises aux provisions r�glement�es		77	77
= R�sultat Net		113 331	8 008

Annexe aux états financiers

La Caisse Centrale du Crédit Mutuel, organisme financier national du Crédit Mutuel, est affiliée à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Etablissement de crédit doté du statut de Société Anonyme Coopérative à Capital Variable, son capital est détenu par l'ensemble des Caisses fédérales de Crédit Mutuel.

Certaines lignes des états financiers sont présentées dans l'annexe en détaillant la part des opérations avec le réseau lorsqu'elles présentent un caractère significatif. Il s'agit d'opérations réalisées avec les Caisses fédérales de Crédit Mutuel.

Note 1 : Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

Les comptes sociaux sont établis conformément aux principes comptables généraux et au règlement ANC 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et inclus dans le recueil des normes comptables françaises du secteur bancaire.

La Caisse Centrale du Crédit Mutuel fait partie de l'entité consolidante au niveau national (intégration globale) et par mise en équivalence dans les comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel CM11.

Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux ;
- des valorisations d'instruments financiers non cotés sur un marché organisé.

Reclassement d'actifs financiers

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est possible dans les deux cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Traitement des changements de méthode comptable

Les changements de méthode comptable sont appliqués de façon rétrospective, c'est à dire comme si ce principe avait toujours été appliqué. L'impact de première application est imputé sur les capitaux propres au 1er janvier, corrigeant le bilan d'ouverture. Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au cours de l'exercice 2017.

Crédits

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à la valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

Au sein de l'ensemble des risques de crédit, on distingue comptablement les encours sains, les encours douteux et les encours douteux compromis.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation interne du risque de crédit du groupe Crédit Mutuel. Ce dernier considère la probabilité de défaut de la contrepartie via une note interne et le taux de perte fonction de la nature de l'exposition. L'échelle des notes internes comprend douze niveaux dont neuf pour les contreparties saines et trois pour les contreparties douteuses.

Déclassement des créances :

Les crédits sont classés en douteux lorsqu'ils sont porteurs d'un risque avéré, c'est à dire lorsque les échéances dues sont impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales ou lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire.

Au-delà de la définition réglementaire, peuvent également être classés en douteux, des encours présentant des risques de perte en s'appuyant notamment sur l'analyse financière, économique ou juridique du client ou sur toute autre information conduisant à mettre en cause la solvabilité du tiers.

Lorsqu'un crédit répond aux critères de déclassement en douteux, l'ensemble des encours détenus par le client ou (par le groupe auquel il appartient) ainsi que les encours des co-titulaires ou co-emprunteurs sont contaminés, et ceci dans toutes les entités du groupe Crédit Mutuel auquel appartient l'établissement de crédit.

Les crédits sont classés en douteux compromis lorsque les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et lorsqu'un passage à perte doit être envisagé. Ils sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux par un enregistrement comptable spécifique et les intérêts impayés ne sont plus comptabilisés.

Les créances douteuses dont les termes contractuels sont de nouveau respectés et pour lesquelles le risque de crédit n'est plus avéré sont reclassées dans la catégorie des créances saines. C'est également le cas lorsque la créance douteuse a fait l'objet d'une restructuration avec cependant une période probatoire de douze mois.

A l'extinction des procédures de recouvrement, le créance douteuse fait l'objet d'un passage en perte.

Dépréciation des pertes probables avérées

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après la mise en place du prêt ou d'un groupe de prêts, susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

La dépréciation relative au capital est comptabilisée sous la forme de provision dont les dotations et reprises sont comprises dans le coût du risque à l'exception de l'effet de passage du temps lié à la mécanique d'actualisation, qui est constaté en PNB parmi les intérêts reçus. La dépréciation relative aux intérêts des créances douteuses est classée parmi les intérêts reçus.

La provision vient en moins de l'actif pour la dépréciation des prêts et au passif parmi les provisions pour risques pour les engagements de financement et de garantie.

Les encours de crédit de la CCCM ne présentant de preuve objective de dépréciation, il n'y a pas de provision enregistrée dans les comptes de la CCCM au 31 décembre 2017.

Crédits restructurés :

Les crédits douteux restructurés à des conditions hors marché et reclassés en créances saines font l'objet d'une décote comptabilisée immédiatement en charge et réintégrée sur la durée du crédit dans la marge d'intérêt.

Il n'y a pas de crédits restructurés dans les comptes de la CCCM.

Portefeuille de titres

Les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe (titres de marché interbancaire, titres de créance négociables, valeurs mobilières) sont répartis en titres de transaction, de placement ou d'investissement et les actions et autres titres à revenu variable sont répartis en titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres de participation, parts dans les entreprises liées ou autres titres détenus à long terme. Les frais d'acquisition et de cession constituent une charge de l'exercice.

Titres de transaction

Il s'agit de titres qui, à l'origine, sont soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou racheter à court terme soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché. Les titres de transaction sont enregistrés à la date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. A chaque arrêté comptable, les titres détenus sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en produits ou en charges.

La Caisse Centrale ne détient pas de titres de transaction.

Titres de placement

Il s'agit de titres qui, ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation ou parts dans les entreprises liées. Les titres de placement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais d'achat. Les surcotes ou décotes éventuelles sont étalées sur la durée résiduelle des titres.

A la clôture de l'exercice, chaque ligne de titres fait l'objet séparément d'une estimation et, pour les obligations, les titres sont regroupés par ensembles homogènes. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur probable de négociation, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente, ce calcul étant effectué valeur par valeur ou par ensemble homogène. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et il n'y a pas de compensation entre les plus et moins-values latentes. La valeur probable de négociation est, pour les actions cotées à Paris, le cours moyen du dernier mois et pour les actions cotées à l'étranger et les obligations, le cours le plus récent du dernier mois. Pour les titres non cotés, ils font l'objet d'une estimation individuelle basée non seulement sur la situation nette, mais aussi leurs capacités bénéficiaires et leurs perspectives de rentabilité.

Titres d'investissement

Il s'agit de titres acquis avec l'intention manifeste de les conserver jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus. La différence entre le prix d'acquisition des titres et la valeur de remboursement est étalée sur la durée résiduelle des titres. Ces titres font l'objet d'une couverture en ressources ou en taux.

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la situation financière des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Titres de l'activité de portefeuille

Ces titres proviennent d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le fonds de commerce ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Ces investissements sont réalisés dans le cadre de structures dédiées, de manière significative et permanente et la rentabilité provient essentiellement de la réalisation de plus-values de cession.

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition. A la clôture de l'exercice, chaque ligne de titre fait l'objet séparément d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les titres cotés, la moyenne des cours de bourse sur une période suffisamment longue peut être retenue.

Autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés sous forme de titres dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion. Les titres de participation sont ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur l'émetteur, ou d'en assurer le contrôle.

Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, éventuellement réévalué (dans le cadre de la réévaluation légale de 1976), ou de fusions et opérations assimilées. A la clôture de l'exercice, chaque ligne de titre fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. La valeur d'utilité peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de bourse des derniers mois.

Titres donnés en pension livrée

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus à l'actif du bilan et la dette vis-à-vis du cessionnaire est inscrite au passif. Les principes d'évaluation et de prise en résultat des revenus de ces titres demeurent ceux applicables à la catégorie à laquelle les titres vendus appartiennent.

Critères et règles de déclassement

En cas de modification d'intention ou de capacité de détention, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité et aux règles de transfert, les titres peuvent être déclassés. En cas de transfert, les titres font l'objet au jour du transfert d'une évaluation selon leur portefeuille d'origine.

Opérations sur instruments à terme de taux d'intérêt*Opérations sur les marchés de gré à gré*

Sont notamment concernés les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, les contrats de taux futur (FRA), les contrats optionnels (cap, floor,...).

Les opérations sont affectées dès leur origine dans les différents portefeuilles (position ouverte, micro-couverture, gestion globale du bilan et hors-bilan, gestion spécialisée).

La Caisse Centrale n'enregistre que des opérations de couverture.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de micro-couverture sont inscrits en compte de résultat de façon symétrique à la comptabilisation de l'élément couvert.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de gestion globale du risque de taux sont inscrits prorata temporis dans le compte de résultat.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, éventuellement réévalué conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978, augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti c'est à dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien. Il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les immeubles, amortis par composants, sont décomposés en trois éléments : le gros œuvre, les équipements et les aménagements et installations amortis respectivement sur : 60, 20 et 10 ans.

Les durées d'amortissement retenues pour les immobilisations corporelles immeubles sont de 3, 5 ou 10 ans.

Les immobilisations incorporelles sont uniquement composées de logiciels et sont amorties sur 1 an.

Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges correspondantes.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

Actifs et passifs libellés en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change officiel à la date d'arrêté. Les gains ou pertes de change latent résultant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat avec les différences de change réalisées ou subies sur les transactions de l'exercice.

Cependant, les écarts de conversion des titres d'investissement et des titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros ne sont pas enregistrés en compte de résultat. Toutefois, si les titres doivent faire l'objet d'une cession ou d'un remboursement, une provision est constituée à hauteur de la perte de change latente.

Fonds pour risques bancaires généraux

Le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) a été créé par mesure de prudence pour couvrir les risques de caractère général et indéterminé, inhérents à l'activité bancaire. Les dotations et reprises au FRBG sont effectuées par les dirigeants et figurent au compte de résultat.

Intérêts et commissions

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception des commissions relatives aux opérations financières qui sont enregistrées dès la clôture de l'émission ou dès leur facturation.

Les intérêts des créances douteuses compromises ne sont pas comptabilisés en produits.

Les commissions comprennent les produits d'exploitation bancaire rétribuant les services fournis à des tiers, à l'exception de ceux ayant une nature d'intérêt, c'est à dire calculés en fonction de la durée et du montant de la créance ou de l'engagement donné.

Engagements de retraite et assimilés

Les futures indemnités de fin de carrière et primes à verser pour l'attribution de médailles de travail sont intégralement couvertes par des contrats d'assurance. Les primes versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurance. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui atteint son 62ème anniversaire.

Impôt et taxes

Les impôts et taxes sont comptabilisés en charge de l'exercice à la naissance de la dette.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi – CICE

Le montant du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, non imposable, est comptabilisé au crédit d'un sous-compte de charges de personnel.

Implantation dans les Etats ou territoires non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

La CCCM applique à compter du 1^{er} janvier 2009, dans les conditions fixées par l'arrêté du 6 octobre 2009, l'article L511-45 du Code Monétaire et Financier créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009, relatif à l'information sur les implantations des établissements de crédit dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires.

La CCCM ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN, DU HORS-BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

Les notes de l'annexe sont présentées en milliers d'euros.

NOTE 2 - Effets publics et assimilés

	31.12.2017				31.12.2016			
	Transaction	Placement	Invest.	Total	Transaction	Placement	Invest.	Total
Titres détenus								
Créances rattachées			650 927	650 927			851 274	851 274
Montant brut			4 448	4 448			6 743	6 743
Dépréciations			(896 378)	(896 378)			(858 017)	(858 017)
Montant net			(896 378)	(896 378)			(864 017)	(864 017)
Plus-values latentes								

Aucun transfert entre portefeuille n'a eu lieu durant l'exercice 2017.

Il n'a pas été cédé de titre d'investissement avant leur échéance.

NOTE 3 - Créances sur les établissements de crédit

	31.12.2017		31.12.2016	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes ordinaires				
Prêts, valeurs reçues en pension	483 047	903 548	323 978	598 604
Créances rattachées		31		37
Créances douteuses (1)		17		17
Dépréciations		(17)		(17)
Total	483 047	903 572	323 978	606 641
Total des créances sur les établissements de crédit		903 572		606 641
La totalité des créances sur établissements de crédit comprend 488 352 KE opératives avec le réseau.		1 386 528		822 019

NOTE 4 - Créances sur la clientèle

	31.12.2017	31.12.2016
Autres concours		
- Prêts et crédits	2	
Comptes ordinaires débiteurs	91	61
Créances rattachées		
Total	93	61

Il n'existe pas de crédits structurés à des conditions hors marché parmi les concours saufs.

NOTE 5 - Obligations & autres titres à revenu fixe

	31.12.2017				31.12.2016			
	Transaction	Placement	Invest.	Total	Transaction	Placement	Invest.	Total
Titres détenus non cotés		500		500		500		500
Créances rattachées		1		1		1		1
Montant brut		501		501		501		501
Dépréciations								
Provisions								
Montant net		501		501		501		501

Les différences positives ou (négatives) entre le prix de rachat et le prix d'acquisition sur les titres de placement et les titres d'investissement sont respectivement de 9 ME en 2017 contre 0 ME en 2016.

NOTE 6 - Actions & autres titres à revenu variable

	31.12.2017				31.12.2016			
	Transaction	Placement	T.A.P.	Total	Transaction	Placement	T.A.P.	Total
Titres détenus cotés								
Titres détenus non cotés		1 388		1 388		1 807		1 807
Montant brut		1 388		1 388		1 807		1 807
Dépréciations								
Total		1 388		1 388		1 807		1 807
Plus-values latentes		731		731		830		830

Aucun transfert entre portefeuille n'a eu lieu durant l'exercice 2017.

NOTE 7 - Titres de participation et autres titres détenus à long terme

	31.12.2016	Acquisitions Délations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	31.12.2017
Autres titres détenus à long terme						
- non cotés	60 384	73	(50)		(1)	60 406
Titres de participation						
- non cotés	65 124	2 690	(1 505)		1	66 310
Sous-total	125 508	2 763	(1 555)			126 716
Montant brut	125 508	2 763	(1 555)			126 716
Dépréciations						
- titres non cotés	(171)	(5)	142		(1)	(35)
Sous-total	(171)	(5)	142		(1)	(35)
Montant net	125 337	2 758	(1 413)			126 681

NOTE 8 - Parts dans les entreprises liées

	31.12.2016	Acquisitions Délations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	31.12.2017
Valeur brute	46 400		(42 656)			3 744
Dépréciations	(1)				1	3 744
Montant net	46 400		(42 656)			3 744
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées cotées (*)	42 447		(42 447)	(430)		2 570
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées non cotées	3 953		(209)			3 744

(*) Le 10 août 2017, la Caisse Centrale du Crédit Mutuel a cédé dans le cadre de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée visant les actions CIC, ses 384 436 titres d'une valeur brute de 42 447 172,40 €.

Avec un prix de cession de 390 € par action pour un prix de revient unitaire de 110,41 €, la Caisse Centrale du Crédit Mutuel a ainsi réalisé une plus-value à long terme de 107 483 KE.

Opérations avec les entreprises liées

	31.12.2017		31.12.2016	
	Total	Dont subordonné	Total	Dont subordonné
Actif				
Créances sur établissements de crédit	1 384 058		921 344	
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	3 233 785		3 211 048	
Comptes créditeurs de la clientèle	10 457		7 535	
Hors-bilan				
Engagements envers				
Etablissements de crédit	40 400		40 400	
Clientèles				
Engagements reçus				
Etablissements de crédit	60 000		60 000	

Les opérations avec les entreprises pour lesquelles il existe un lien de participation ne sont pas significatives.

Opérations avec les parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement appliquées par l'établissement dans le rapport avec les tiers de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions liées à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur.

NOTE 9 - Immobilisations incorporelles

	31.12.2016	Acquisitions Dotations	Cessions Retraites	Autres variations	31.12.2017
Valeur brute					
Montant brut					
Amortissements					
Montant des amortissements					
Montant net					

Aucune immobilisation incorporelle n'a été acquise durant l'exercice. Par conséquent, il ne figure pas d'actif immobilisé.

NOTE 10 - Immobilisations corporelles

	31.12.2016	Acquisitions Dotations	Cessions Retraites	Autres variations	31.12.2017
Valeur brute					
Terrains d'exploitation	1 178				1 178
Constructions d'exploitation	16 087	355			16 452
Autres immobilisations corporelles	301	30	(11)		320
Montant brut	19 677	385	(11)		19 951
Amortissements					
Constructions d'exploitation	(15 497)	(108)			(15 605)
Autres immobilisations corporelles	(278)	(5)	11		(272)
Montant des amortissements	(15 685)	(203)	11		(15 977)
Montant net	3 992				4 074

NOTE 11 - Autres actifs et passifs

	31.12.2017		31.12.2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Débiteurs et créditeurs divers	1 424	3 820	3 125	981
Créances et dettes rattachées			77	
Distributions				
Total	1 424	3 820	3 202	981

Les créances divers s'élèvent à 1 424 K€ et concernent notamment :

- Dépôts de Garantie FRU 202 K€
- Dépôts de Garantie FGDRI 13 K€
- Fonds garantie des financements bancaires (BPI) 85 K€
- Ecritures en instance d'imputation 1 125 K€
- Créances Fiscales & Sociales 14 K€

Les créances divers s'élèvent à 3 820 K€ et concernent notamment :

- Dettes Fiscales & Sociales 3 069 K€
- Ecritures en instance d'imputation 751 K€

NOTE 12 - Comptes de régularisation

	31.12.2017		31.12.2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes d'ajustement débiteurs et créditeurs		1 121		
Autres comptes de régularisation	3 281	6 098	3 083	2 023
Total	3 281	8 199	3 083	2 023

NOTE 13 - Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2017		31.12.2016	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes ordinaires	53 691		190 452	
Comptes à terme		3 267 707		3 103 861
Dettes rattachées		820	48	119
Total	53 691	3 268 527	190 500	3 103 979

Le total des dettes envers les établissements de crédit comprend 3 255 251 K€ d'opérations avec le réseau.

NOTE 14 - Comptes créanciers de la clientèle

	31.12.2017		31.12.2016	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Autres dettes (*)				
Total - Autres dettes	14 855		11 131	
Total des comptes créanciers de la clientèle à vue et à terme	14 855		11 131	

(*) Parmi les autres dettes, figure le compte courant du Crédit Mutuel Caisse de paiement, liquidé en date du 26 décembre 2017 pour un montant de 2 983 K€.

Les versements de trésorerie ont été effectués début janvier 2018 par la Caisse Centrale du Crédit Mutuel.

NOTE 15 - Dettes représentées par un titre

	31.12.2017	31.12.2016
Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables	852 750	378 000
Dettes rattachées	(753)	
Total	851 997	378 000

NOTE 16 - Provisions

	31.12.2016	Dotations	Reprises	Autres variations	31.12.2017
Provisions pour risques et charges hors risques de contrepartie					
- autres provisions pour risques et charges (1)	15		(15)		
Total	15		(15)		

(1) Hors lignes clientèles et des crédits

NOTE 17 - Capitaux propres et FRBG

	Capital	Primes	Réserves	Ecart de réévaluation	Provisions réglementées	Report à nouveau	Résultat exercice	Total	Fonds pour risques bancaires généralisés
Solde au 01.01.2016	137 347		299 313		2 031	17	10 888	441 797	41 008
Résultat de l'exercice							8 008	8 008	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			8 900			81	(8 501)	0	
Distribution de dividendes							(2 438)	(2 438)	
Augmentation de capital	2 438								
Incidence des réévaluations									
Autres variations					(77)			(77)	
Solde au 31.12.2016	137 786		301 813		1 954	78	3 068	449 538	41 008
Solde au 01.01.2017	137 786		301 813		1 954	78	3 068	449 538	41 008
Résultat de l'exercice							113 331	113 331	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			8 008			8	(8 008)	0	
Distribution de dividendes									
Augmentation de capital									
Incidence des réévaluations									
Autres variations					(77)			(77)	
Solde au 31.12.2017	137 786		309 821		1 877	86	113 331	562 892	41 008

Le capital de la CCM s'élève à 137 784 000,00 euros, entièrement souscrits.

Le nombre total d'actions s'élève à 1 912 956. Le valeur nominale de l'action est de 78 euros.

Au 31 décembre 2016, la partie "Réserves" se décompose de la manière suivante : 373 K€ pour la réserve légale, 300 200 K€ pour les réserves facultatives et 3 240 K€ pour les réserves diverses.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale d'affecter la somme de 113 417 455,00 € provenant du résultat pour 113 330 097,44 € et du report à nouveau pour 86 517,05 € de la manière suivante :

4 061 021,44	Dividendes au titre de l'exercice 2017
100 300 000,00	Affectation à la réserve facultative
56 435,05	Dotations au report à nouveau
113 417 456,49	Total distribuable

NOTE 18 - Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle

	< 3 mois et 6 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	A durée indéterminée	Créances délivrées ratifiées	Total
ACTIFS							
Créances sur les établissements de crédit *	628 604	757 991				31	1 386 626
Créances sur la clientèle **	83						93
Obligations et autres titres à revenu fixe ***		500				1	501
PASSIFS							
Dettes envers les établissements de crédit	54 191	52 991		3 204 216		820	3 322 218
Comptes créditeurs de la clientèle	14 853						14 853
Dettes représentées par un titre							
- Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables	187 416	984 581					651 997
- Autres							

* à l'exception des créances douteuses et des provisions pour dépréciation

** à l'exception des valeurs non négociées, des créances douteuses et des provisions pour dépréciation

*** exclusivement pour les titres de placement et d'investissement (hors créances douteuses)

NOTE 19 - Contrepartie en euros des actifs & passifs en devises

La contrepartie en euros des actifs et passifs libellés en devises est respectivement de

09 KE

et

09 KE

NOTE 20 - Autres engagements de garanties données

Dans le cadre de ses opérations de refinancement auprès de la Banque de France, la OCCM a remis en garantie au 31-12-2017 un montant de 152 660 KE.

NOTE 21 - Engagements sur instruments financiers à terme

Opérations sur instruments financiers à terme (selon la notion d'opérations de couverture micro/macro et opérations de gestion position ouverte/gestion spécialisée sur les opérations fermes et conditions).

	Couverture	31.12.2017 Opérations de gestion	Total	Couverture	31.12.2016 Opérations de gestion	Total
Opérations fermes						
Horisés de gré à gré						
Swaps de taux	300 000		300 000			
Total	300 000		300 000			

Ventilation des contrats d'instruments de taux d'intérêt de gré à gré par type de portefeuille

	31.12.2017	Position ouverte isolée	Micro couverture	Risque global ou d'intérêt	Gestion spécialisée	Total
Opérations fermes						
Contrats d'échange			300 000			300 000
31.12.2016						
Opérations fermes						
Contrats d'échange						
Aucun transfert de contrats du portefeuille d'opérations de micro-couverture au portefeuille de position ouverte isolée n'a été effectué durant l'exercice 2017.						

NOTE 22 - Ventilation des instruments à terme selon leur durée résiduelle

	31.12.2017	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Instruments de taux					
Horisés de gré à gré					
Swaps de taux				300 000	300 000
Instruments de change					
Autres instruments financiers à terme					
Total				300 000	300 000

NOTE 23 - Instruments financiers à terme

Juste valeur des instruments financiers à terme

	31.12.2017	31.12.2016
Actif	5 258	14 911
Passif		

Il s'agit de la juste valeur des swaps hors intérêts courus au 31/12/2017.

NOTE 24 - Produits et charges sur intérêts

	Exercice 2017		Exercice 2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Emprunts de crédit	414	(4 502)	(556)	(889)
Clientèle	1		2	
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 152	793	13 832	(580)
Autres	307		1 294	(477)
Total	11 864	(3 709)	14 542	(1 866)

NOTE 25 - Revenus des titres à revenu variable

	Exercice 2017	Exercice 2016
Titres de placement		
Titres de participation et ATOLIT		
Parts dans les entreprises liées	5 129	17
Revenus des parts de S.C.I.	3 792	3 530
Total	8 921	3 547

NOTE 26 - Commissions

	Exercice 2017		Exercice 2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie & interbancaires				
Opérations sur titres		(9)		(4)
Total		(74)		(99)
		(99)		(103)

NOTE 27 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

	Exercice 2017	Exercice 2016
Opérations sur titres de placement		
- Moins-values de cession		
- Reprises sur dépréciations		(180)
Opérations sur titres de l'actif de portefeuille		174
Total		(1)

NOTE 28 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

	Exercice 2017		Exercice 2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits accessoires	1 269		1 385	
Dotation nette aux provisions				
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	30	(1)	4	
Total	1 299	(1)	1 389	

NOTE 29 - Charges de personnel

	Exercice 2017	Exercice 2016
Salaires & traitements	(729)	(628)
Charges sociales (1)	(204)	(206)
Charges de retraite	29	(51)
Intéressement et participation des salariés	(88)	(80)
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunérations	(84)	(87)
Débet net aux provisions pour risques		
Autres reprises nettes aux provisions	5	
Total	(1 180)	(1 162)

(1) Le montant du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, comptabilisé au crédit des charges de personnel s'élève à 14 K€ au titre de l'exercice 2017.

NOTE 30 - Coût du risque

	Exercice 2017	Exercice 2016
Partes sur créances en coupures non couvertes par des dépréciations		(36)
Solde des créances		(36)
Déficits aux provisions		
Reprises de provisions		
Solde des risques		
Total		(36)

NOTE 31 - Gains ou pertes sur actifs immobiliers

	Exercice 2017 Participation & ATPLT	Parti dans les sociétés liées	Total	Exercice 2016 Total
Sur immobilisations financières				
- Plus-values de cessions		107 504	107 504	
- Moins-values de cessions	(142)		(142)	
- Dotations pour dépréciation	(5)		(5)	
- Reprises sur dépréciation	142		142	(7)
Sous-total	(5)	107 504	107 499	(7)
Sur immobilisations corporelles et incorporelles				
- Plus-values de cessions			1	
- Moins-values de cessions				
- Reprises sur dépréciation				
Sous-total			1	
Total			107 500	(7)

NOTE 32 - Impôts sur les bénéfices

	Exercice 2017	Exercice 2016
Impôt courant - Hors effet de l'intégration fiscale	(7 301)	(4 213)
Impôt courant - Effet de l'intégration fiscale		
Total	(7 301)	(4 213)
Sur activités courantes	(7 301)	(4 213)
Sur éléments exceptionnels		
Total	(7 301)	(4 213)

NOTE 33 - Effectifs moyens

	Exercice 2017	Exercice 2016
Techniciens	4	4
Cadres	6	7
Total	10	11

NOTE 34 - Rémunérations versées aux membres du conseil d'administration

	31.12.2017	31.12.2016
Montant global des rémunérations versées		
Montant global des jetons de présence		
Aucune avance ou rétrocession n'a été versée aux membres du conseil d'administration		

Note 35 - Honoraires Commissaires aux comptes

	MAZARS		ERNST & YOUNG et Autres	
	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2016
Audit				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes	44	14	44	56
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
Sous-total	44	14	44	56
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales				
Intégrées globalement				
- Juridique, fiscal et social				
- Autres				
Sous-total				
Total	44	14	44	56

Note 36 - Avoirs déposés à la Caisse des dépôts et consignations et comptes inactifs

	Nombre de comptes	Montants déposés en 2017 en euros
Comptes déposés mentionnés au II de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier	1	0
Comptes déposés mentionnés à l'article L. 312-20 du code monétaire et financier	0	0
Conformément à la loi n° 2014-817 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrôles d'assurance vie en destination		

FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2017 (en milliers d'euros)

Sociétés et adresses	Capital	Capitaux propres hors capital et résultat 2016	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Avances consenties par la banque	Cautions et avals donnés par la banque	Chiffre d'affaire HT du dernier exercice écoulé *	Résultat net du dernier exercice clos *	Dividendes encaissés par la banque au cours de l'exercice
				Brute	Nette					

Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations détenues dans les sociétés françaises et étrangères dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL

Filiales (de plus de 50% du capital détenu par la Caisse Centrale du Crédit Mutuel)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Participations (de 10 à 50% du capital détenu par la Caisse Centrale du Crédit Mutuel)

Caisse de Refinancement de l'habitat - 35 rue de la Boétie 75008 PARIS - Siren 333 814 980	538 995	24 217	11,8	66 397	66 397			1 589	57,5	0,0
---	---------	--------	------	--------	--------	--	--	-------	------	-----

* Chiffres au 31/12/2016

Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations dont la valeur d'inventaire n'excède pas 1% du capital de la CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL

dans les sociétés françaises				118	84					
dans les sociétés étrangères				0,0	0,0					

CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL
SOCIETE ANONYME COOPERATIVE A CAPITAL VARIABLE
AU CAPITAL INITIAL DE 152 449 €
SIEGE SOCIAL : 88-90, RUE CARDINET 75017 PARIS
RCS: PARIS B 632 049 052

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 MAI 2018

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RESOLUTION VOTEE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'administration relative à la répartition des excédents et décide de répartir les excédents de l'exercice 2017 s'élevant à 113 330 937,44 euros auxquels s'ajoute le report à nouveau de 86 517,65 euros, soit un bénéfice distribuable de 113 417 455,09 euros, comme suit :

- Rémunération sur actions anciennes	4 061 021,44 euros
- Rémunération sur actions nouvelles	0 euros
- Total de la rémunération distribuée	4 061 021,44 euros
- Réserve facultative	109 300 000,00 euros
- Report à nouveau	56 433,65 euros
- Total du bénéfice distribuable	113 417 455,09 euros

L'Assemblée générale, décide l'attribution :

- à chacune des actions anciennes, d'une rémunération de 2,24 euro par titre,

L'Assemblée générale propose à chaque sociétaire, conformément à l'article 29 des statuts, une option globale entre le paiement de la rémunération attribuée aux actions en numéraire ou en actions.

L'Assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées, à titre de dividende par action, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes distribués intégralement éligibles à l'abattement*
2014	
<i>Actions anciennes</i>	1,44
<i>Actions nouvelles</i>	0,72
2015	
<i>Actions anciennes</i>	1,38
<i>Actions nouvelles</i>	0,69
2016	
<i>Actions anciennes</i>	0
<i>Actions nouvelles</i>	0

* Abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Certifié conforme à l'original
Guillaume Sauvaire

